

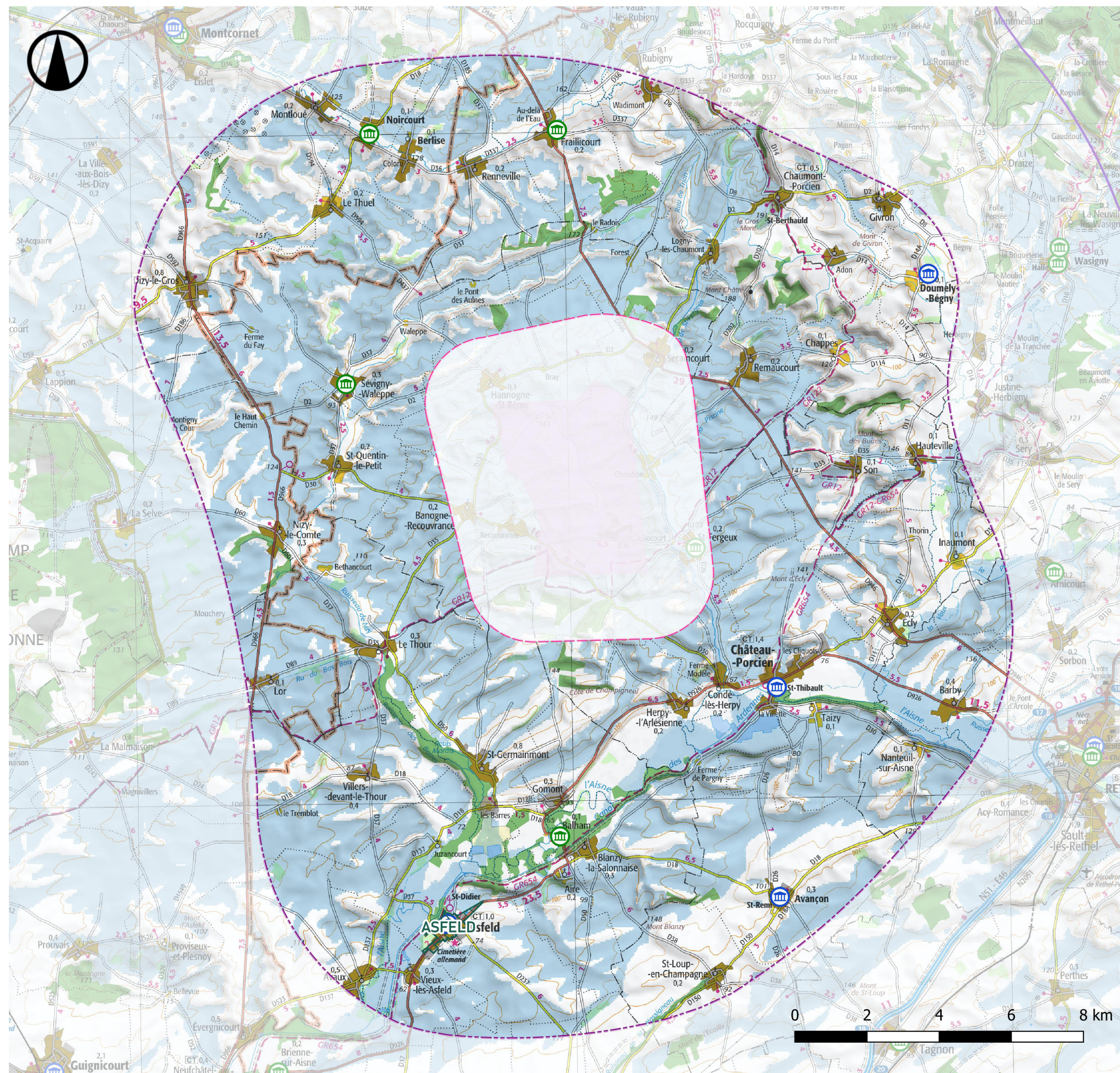


Fig. 85 : Vue du GR122 à Chaumont-Porcien, depuis une route locale, à l'est de la

Fig. 86 : Vue du GR654 à Asfled, au sud-est de la ZIP



Fig. 87 : Croisement des trois GRs au sud de Remaucourt



Patrimoine architectural et paysager



Février 2024

Sources : IGN 100®, Atlas des
patrimoines
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Monuments historiques

■ Classé ou partiellement classé

■ Inscrit ou partiellement inscrit

Visibilité théorique

Zone de visibilité théorique



6.4. Patrimoine architectural et paysager

ENJEUX

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les monuments historiques sont des églises principalement. On retrouve également le Château de Doumely-Bégny et le porche du cimetière de Balham. Par ailleurs, on retrouve le Site Patrimonial Remarquable d'Asfeld, autour de l'église Saint-Didier d'Asfeld.

Il existe également un nombre important d'éléments de patrimoine vernaculaire, comme des églises, des calvaires, des halles, etc. Les bâtiments traditionnels, tels que les églises rurales et les fermes en pierre, témoignent de l'histoire et de la culture de la région, constituant ainsi un patrimoine unique et précieux. **L'enjeu lié au patrimoine architectural et paysager est modéré.**

SENSIBILITÉS

Le site patrimonial remarquable d'Asfeld, au même titre que le bourg éponyme, présente peu de sensibilités au projet éolien. En effet, sa position dans la vallée de l'Aisne le protège des vues vers le projet, de même que la trame bâtie elle-même. Ainsi, depuis la périphérie, des vues pourraient être possibles, mais depuis l'intérieur du bourg, seules quelques percées visuelles pourraient permettre de donner à voir le projet de Saint-Fergeux. **Le site patrimonial remarquable présente donc une sensibilité très faible et l'église Saint-Didier d'Asfeld une sensibilité nulle.** Concernant les autres monuments, ils sont eux aussi inclus dans leurs contextes bâtis. Aucune covisibilité ou intervisibilité n'a été répertoriée, **leur sensibilité est donc nulle.**

Le patrimoine vernaculaire présent sur le territoire pourrait être partiellement caché par la trame bâtie, les micro-reliefs et les couverts végétaux. En effet, il est souvent intégré dans le tissu urbain des villages, et peut donc être partiellement masqué par les bâtiments et autres structures environnantes. On retrouve à proximité des villages de nombreux couverts végétaux, tels que des haies, des bosquets et des arbres isolés. Ces éléments peuvent également masquer le patrimoine vernaculaire de la région, en particulier lorsque le patrimoine se trouve à l'intérieur des villages.

Néanmoins, les calvaires, étant situés à l'intersection d'axes routiers locaux ou sentiers pédestres, peuvent eux offrir de potentielles visibilités en direction du projet.

La sensibilité du patrimoine protégé de l'aire d'étude immédiate est globalement nulle, tandis que le patrimoine vernaculaire présente une sensibilité nulle à faible.

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
47	Eglise Saint-Didier	Classé	Asfeld	12,7
48	Eglise Saint-Remi	Classé	Avançon	12,7
49	Église Saint-Nicolas	Inscrit	Noircourt	11,4
50	Château de Doumely-Begny	Classé	Doumely-Bégny	11,3
51	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Fraillicourt	9,9
52	Porche du Cimetière	Inscrit	Balham	9,8
53	Eglise Saint-Thibault	Classé	Château-Porcien	7,8
54	Eglise Saint-Leu	Inscrit	Sévigny-Waleppe	7,1

Fig. 88 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Désignation	Commune	Distance (km)
Site Patrimonial Remarquable d'Asfeld	Asfeld	12,5

Fig. 89 : Sites protégés de l'aire d'étude rapprochée



© ATER Environnement, 2023

Fig. 91 : Vue en direction de l'église et du cimetière à St-Quentin-le-Petit



© ATER Environnement, 2023

Fig. 92 : Calvaire à Nizy-le-Comte



© ATER Environnement, 2023

Fig. 93 : Monument aux morts à St-Quentin-le-Petit



© ATER Environnement, 2023

Fig. 90 : Calvaire situé entre Sévigny-Waleppe et St-Quentin-le-Petit le long de la D37



Fig. 94 : Eglise à St-Quentin-le-Petit



Fig. 95 : Eglise de Sévigny-Weleppe

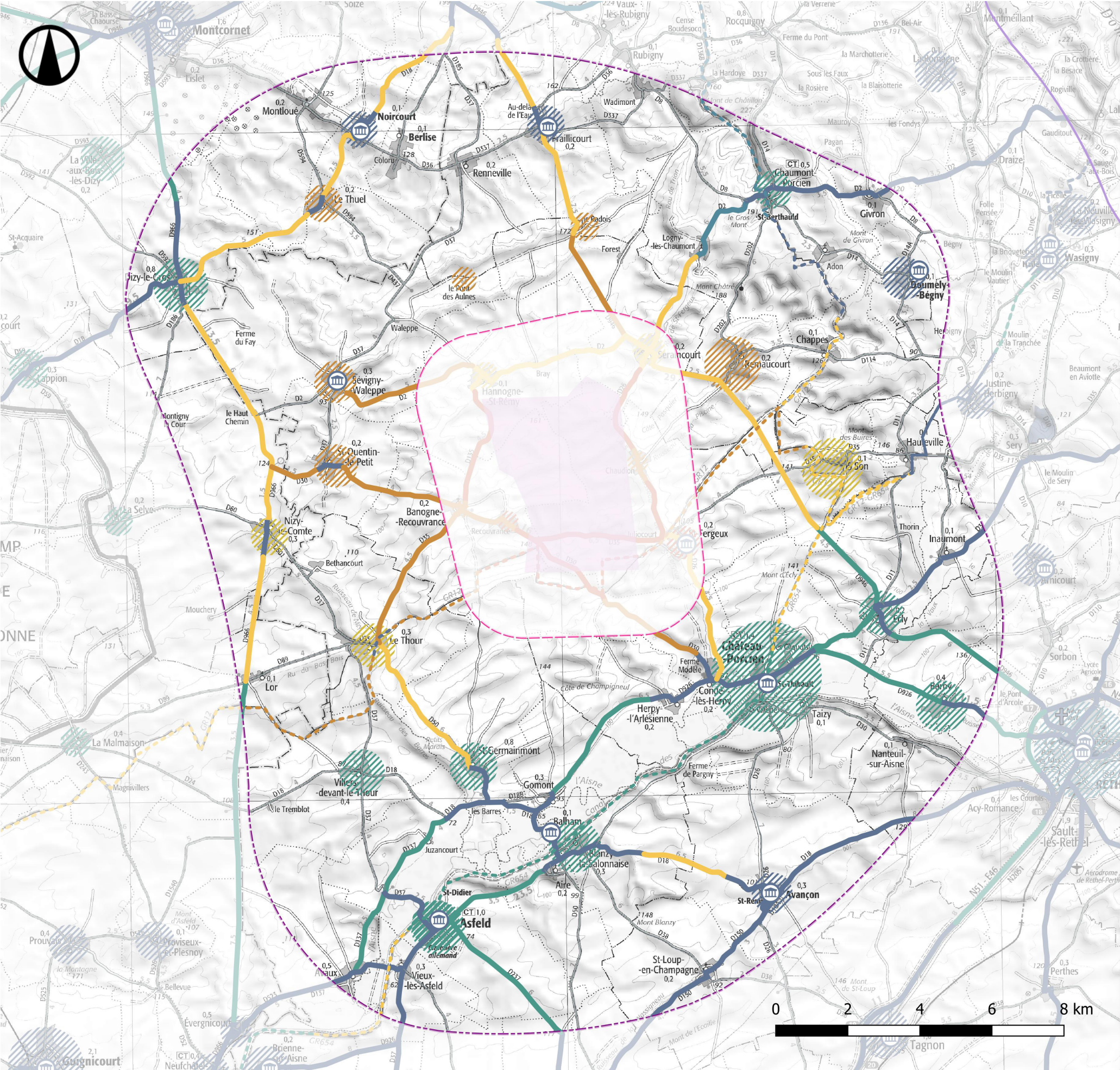


Fig. 97 : Église Saint-Thibault de Château-Porcien



Fig. 96 : Monument aux morts à Sévigny-Weleppe

6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités



Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Février 2024

Sources : IGN 100®, Régions HdF et GE,
Base Mérimée, Mon-GR
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée

Sensibilité des lieux de vie

- Forte
- Modérée
- Faible
- Très faible
- Nulle

Sensibilité du patrimoine

Monument historique - Nulle

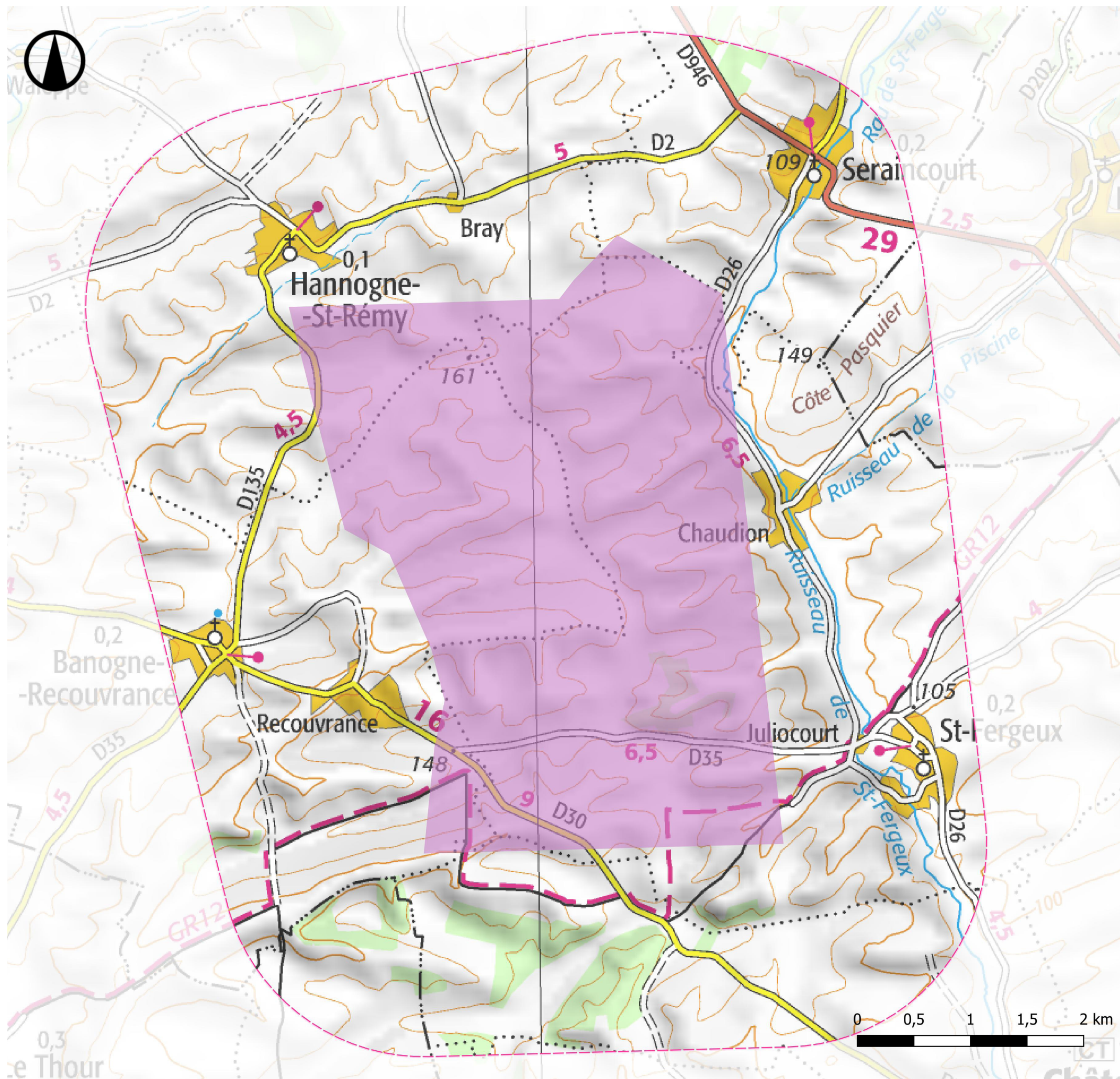
Sensibilité des itinéraires touristiques

- Forte
- Modérée
- Faible
- Très faible
- Nulle



L'aire d'étude rapprochée regroupe de nombreux enjeux liés aux axes de communication (D966, D926, D946...), aux itinéraires de randonnée (GR 12, 122, 654), aux lieux de vie (Château-Porcien, asfeld...) ou encore aux monuments historiques.

Les nombreux masques visuels (vallées, reliefs, boisements) sont efficaces. Les visibilitées concerneront principalement les axes routiers et lieux de vie positionnés sur les hauteurs du plateau même si les ondulations du relief et l'éloignement atténueront légèrement les perceptions des potentielles éoliennes.



Aire d'étude immédiate



Février 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

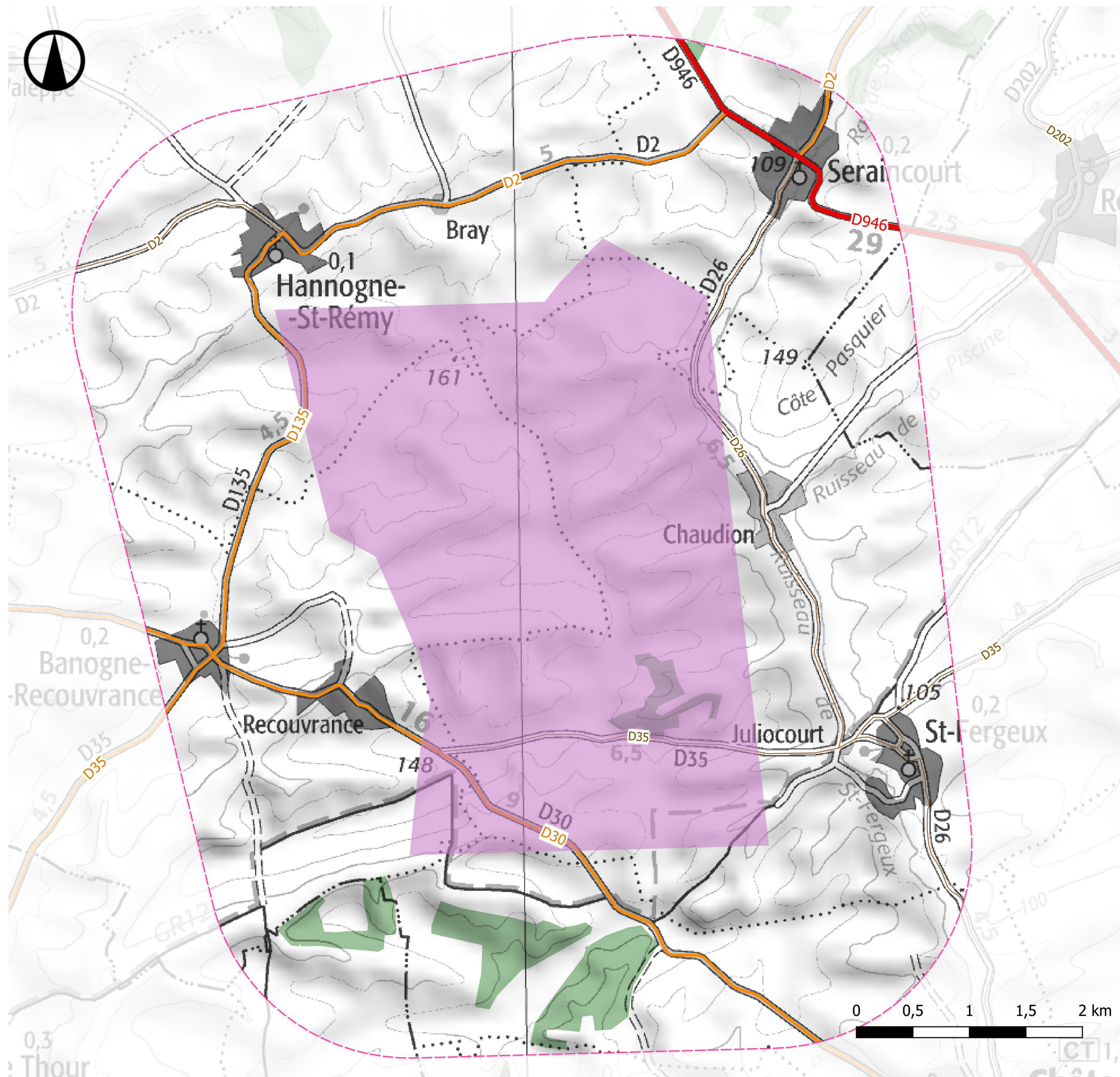
Aire d'étude

 Immédiate

7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)

ETAT INITIAL





Axes de communication



Février 2024

Sources : IGN 100®, Bd alti, Région HdF,
Région GE
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude

Immédiate

Axes de communication

Liaison principale

Liaison régionale

Liaison locale

Principaux masques à la perception

Principaux lieux de vie

Principaux boisements



7.1. Axes de communication



© ATER Environnement, 2023

Fig. 98 : Depuis la D26 au sud de Seraincourt, au sein de la ZIP

ENJEUX

Après avoir successivement traversé l'aire d'étude éloignée puis rapprochée, la route départementale D946 se retrouve au nord-est de l'aire d'étude immédiate et traverse Seraincourt, à 1,3 km de la zone d'implantation potentielle. Par ailleurs, les D2, D135 et D30 et des liaisons locales relient les villages au sein de l'aire d'étude immédiate, contournant ainsi la zone d'implantation potentielle. La D30 traverse également la partie sud-ouest de cette dernière. **La D946 représente un enjeu modéré par sa fréquentation, tandis que les autres axes représentent un enjeu faible.**

SENSIBILITÉS

Concernant la D946, le projet éolien sera largement perceptible sur toute sa portion en dehors du village de Seraincourt. En effet, au sein du village les masques bâtis et les formations végétales limiteront considérablement la visibilité des potentielles éoliennes. Par ailleurs, le motif éolien est déjà bien présent dans le paysage de la route. L'implantation d'un nouveau parc n'engagera donc pas de mutation paysagère forte mais s'ajoutera aux parcs existants dans le paysage. **Sa sensibilité reste nulle à forte.**

Concernant les axes qui contournent la zone d'implantation potentielle, les sensibilités sont particulièrement fortes. La perception des éoliennes sera facilitée par un paysage très ouvert. Les silhouettes des villages laisseront place aux éoliennes qui viendront là aussi densifier le contexte existant. Aussi, avec la proximité entre le projet et les axes routiers, les potentielles éoliennes entreront parfois pleinement dans le champ visuel des automobilistes. La D35, entre Recouvrance et Saint-Ferguex traverse la zone d'implantation potentielle. Les structures du futur parc rentreront donc potentiellement aussi pleinement dans le champ visuel des automobilistes. En revanche, on notera que, bien que la présence de nombreux petits bosquets viendront filtrer ces vues et réduire la prégnance du motif éolien dans le paysage, les futures éoliennes dépasseront nettement ceux-ci. **Les sensibilités sont donc variables, de faibles à très fortes.**



© ATER Environnement, 2023

Fig. 99 : Depuis la D946 au sud-est de Seraincourt



Fig. 100 : Depuis la D2 entre Seraincourt et Hannogne-Saint-Martin



Fig. 101 : Depuis la D135, en bordure de la ZIP, au sud de Hannogne-Saint-Martin



© ATER Environnement, 2023

Fig. 102 : Depuis le croisement entre la D30 et la D35, au sud-est de Banogne-Recouvrance, au sein de la ZIP

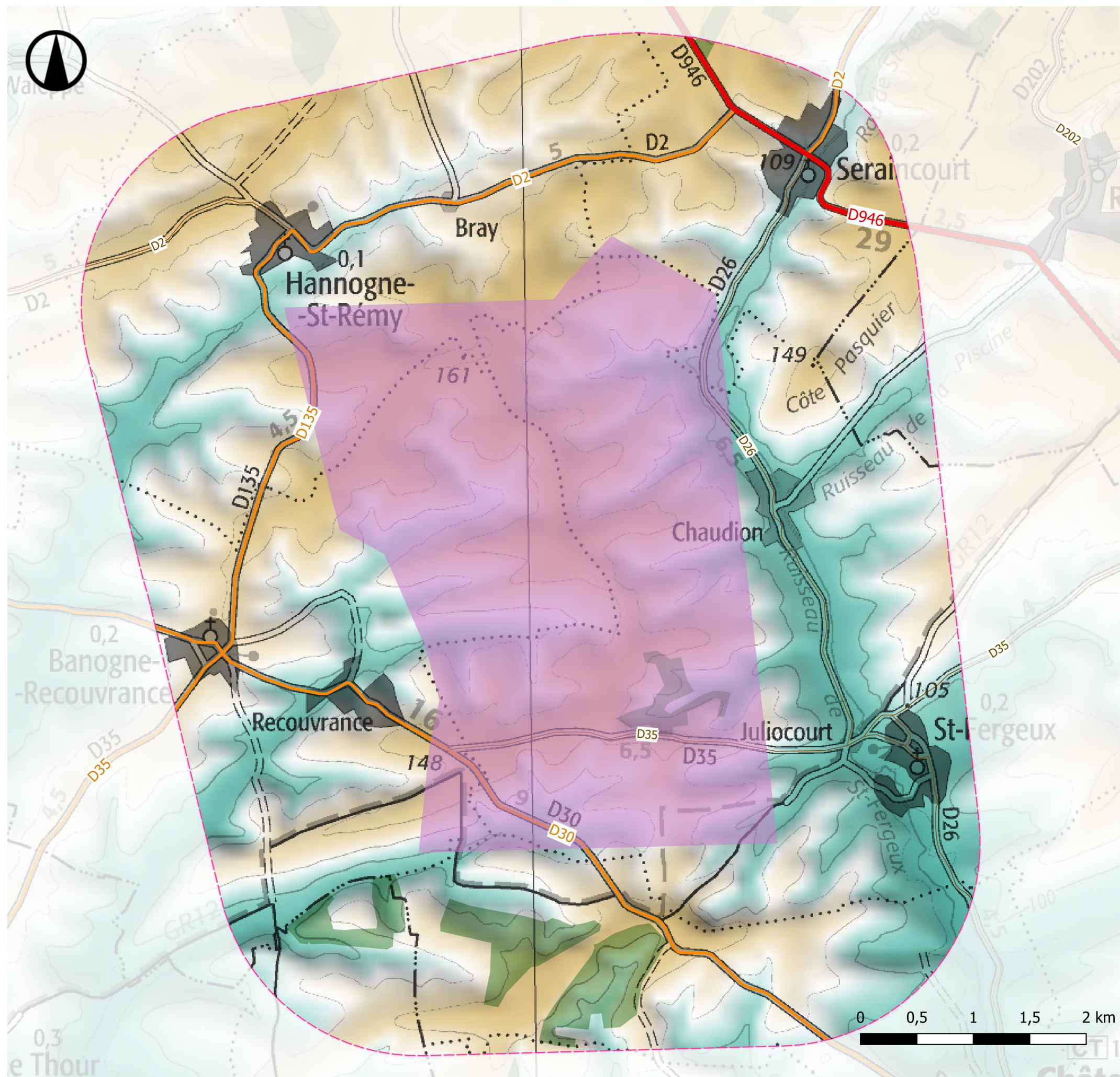


© ATER Environnement, 2023

Fig. 103 : Depuis la D26 à proximité de Chaudion

AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
D946	MODÉRÉ	FAIBLE À MODÉRÉE
D2	MODÉRÉE	MODÉRÉE
D30	MODÉRÉE	TRÈS FORTE
D135	MODÉRÉE	TRÈS FORTE
AUTRES DÉPARTEMENTALES	FAIBLE	TRÈS FORTE
ROUTES COMMUNALE	TRÈS FAIBLE	TRÈS FORTE

Fig. 104 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate



Lieux de vie



Février 2024

Sources : IGN 100®, BDAltiv2, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude

 Immédiate

Principaux masques à la perception

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

Relief (en m NGF)

300
 50



7.2. Bourgs et lieux de vie



© ATER Environnement, 2023

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate comprend quatre communes : Seraincourt au nord-est, Hannogne-Saint-Rémy et son hameau de Bray au nord-ouest, Banogne-Recouvrance et le hameau de Recouvrance au sud-ouest et enfin Saint-Fergeux et le hameau de Chaudion au sud-est. Ces communes comptent entre 110 et 450 habitants (Hannogne-Saint-Martin) (source: INSEE 2015). **L'importance et le rayonnement de ces lieux de vie représentent un enjeu faible.**

SENSIBILITÉS

116

Seraincourt et Saint-Fergeux se situent au sein de la petite vallée de Saint-Fergeux. Cette vallée présente un très faible relief, mais elle accueille en revanche une végétation particulièrement abondante, notamment à proximité des villages. De ce fait, malgré sa proximité avec le projet, le village de Seraincourt est relativement protégé des vues vers le projet. Logé dans son écrin végétal, les vues depuis le village sont courtes. En sortie de village, la végétation continue de filtrer les vues. Les éoliennes du parc de Saint-Fergeux pourront donc dépasser de la cime des arbres autour du village et pourront devenir prégnantes dans le paysage lorsque le rotor et les pâles seront visibles. **La sensibilité du village est donc modérée.**

Saint-Fergeux est également situé au sein de cette même vallée, mais malgré la présence effective d'une végétation abondante, le relief permet davantage d'ouvertures visuelles en direction du projet. De plus, des vues seront également possibles depuis l'intérieur même du bourg, étant donné que certains axes, notamment la rue Lorette ou la rue Basse, sont orientés en direction de la zone de projet. **La sensibilité du village est donc très forte.**

Les autres villages se situent sur un plateau, les vues sont donc plus lointaines. Le village de Hannogne-Saint-Rémy pourrait sembler donc relativement sensible au projet. Cependant, au sein du bourg, on retrouve de nombreuses parcelles boisées, qui constituent là aussi un écrin végétal particulièrement qualitatif au village. De ce fait, depuis l'intérieur du village, les vues vers le projet sont quasiment impossibles. La visibilité de celui-ci est possible en revanche aux sorties sud et est du village et depuis les habitations en périphérie, là où le paysage s'ouvre sur de grandes cultures et où les structures du projet de Saint-Fergeux seront nettement plus visibles. **La sensibilité du village est donc forte** car celui-ci est sensible aux effets d'écrasement. En effet, si des éoliennes venaient à être implantées en limite nord de la zone d'implantation potentielle, celles-ci seraient très proches des villages, et pourraient surpasser la taille des habitations et générer un contraste d'échelle.

Fig. 105 : Depuis la sortie sud-est de Recouvrance

En revanche, pour l'ensemble des autres lieux de vie, à savoir Banogne-Recouvrance et son hameau, le hameau de Bray (Hannogne-Saint-Rémy) et le hameau de Chaudion, leur proximité avec le projet et la quasi absence d'une trame végétale pouvant filtrer les vues vers le projet, les visibilitées seront très courantes. Les lieux de vie les plus proches pourront également être sujets à des effets de surplomb des structures éoliennes. **La sensibilité de ces lieux de vie est donc forte à très forte.**



© ATER Environnement, 2023

Fig. 106 : Depuis la sortie sud-ouest de Banogne-Recouvrance



Fig. 107 : Saint-Fergeux depuis l'est



Fig. 108 : Le hameau de Chaudion (Saint-Fergeux) depuis l'est



Fig. 109 : Depuis sortie sud de Hannogne-Saint-Rémy



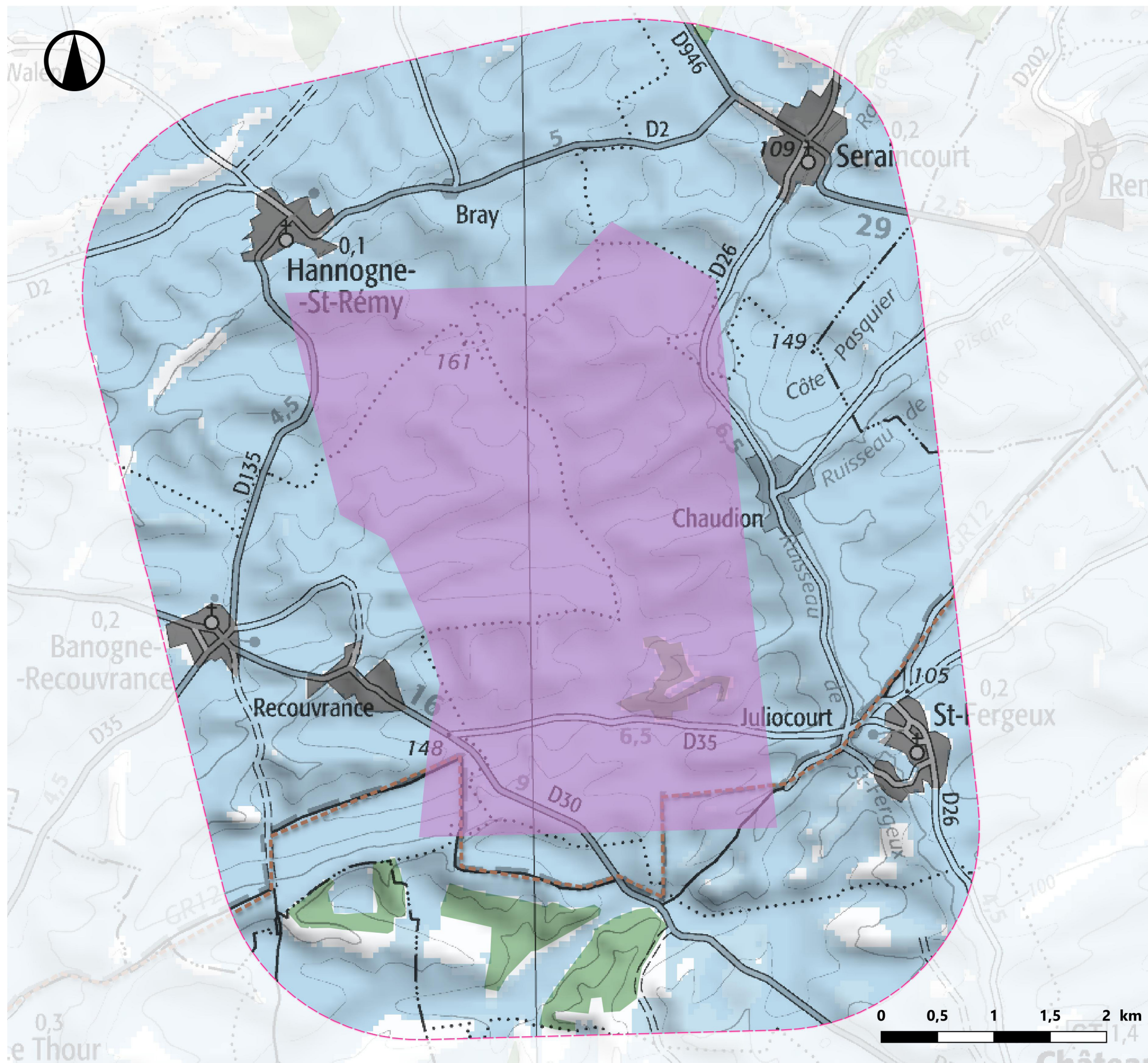
Fig. 111 : Depuis la sortie sud-ouest de Seraincourt



Fig. 112 : Le hameau de Bray depuis la route communale au nord

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
HANNOGNE-SAINT-MARTIN	451 hab	1,9 km	FORTE
SAINT-FERGEUX	215 hab	0,5 km	TRÈS FORTE
BANOgne-RECOUVRANCE	162 hab	1,1 km	FORTE À TRÈS FORTE
SERAINCOURT	250 hab	1,9 km	MODÉRÉE

Fig. 110 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate



Février 2024

Sources : IGN 100®, MonGR, itinéraire
vélotourisme

Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

 Immédiate

Circuit de Grande Randonnée (GR)

 GR12

Visibilité

 Zone de visibilité théorique

 Tissu urbain dense

 Principaux boisements (>25ha)



Fig. 113 : Vue depuis le GR12 à Saint-Fergeux

ENJEUX

120

L'aire d'étude immédiate comporte un itinéraire de Grande Randonnée. Il s'agit du GR12 de Paris à Amsterdam. Aucun circuit local n'a été répertorié. **L'enjeu lié aux itinéraires de tourisme est donc fort.**

SENSIBILITÉS

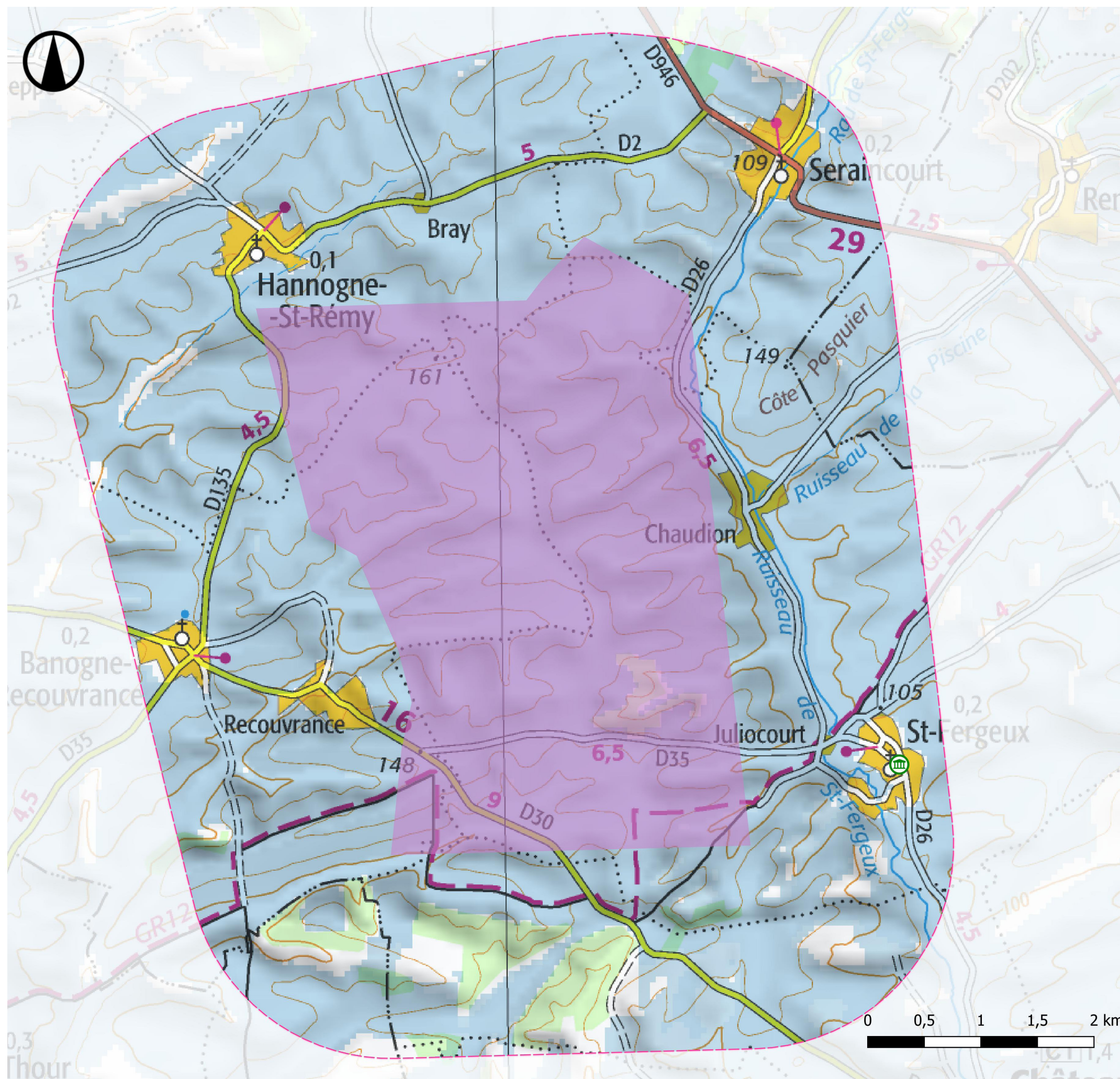
Dans l'aire d'étude immédiate, le GR12 passe à proximité de Saint-Fergeux. À l'est du village, le sentier est exposé au motif éolien. Le relief donne en effet à voir les parcs déjà en place mais aussi le potentiel parc de Saint-Fergeux. À l'ouest du village, il remonte sur le versant ouest de la petite vallée du Ruisseau de Saint-Fergeux et traverse de petits reliefs. Celui est en effet chahuté entre Saint-Fergeux et Banogne-Recouvrance.

La carte ci-contre illustre les zones de visibilité théorique (en bleu) du projet. Cependant, le calcul de ces zones ne prend en compte que le relief, les principales masses bâties et les boisements de plus de 25 hectares. Les petits bosquets, haies ou arbres isolés ne sont donc pas pris en compte. L'étude de terrain montre en effet que entre ces fonds et petits monts, la présence du motif végétal est courante et permet de faire varier les vues.

Cependant étant donné que le GR 12 traverse pour partie la zone d'implantation potentielle, la sensibilité de l'itinéraire restera donc très forte sur ces portions. Les structures éoliennes dépasseront et surplomberont les masses végétales qui pourraient s'interposer. Ailleurs, selon la direction du promeneur et l'orientation du chemin, les potentielles éoliennes seront plus ou moins dans le champ de vision, mais l'impact restera fort. **La sensibilité du GR12 est donc forte à très forte.**



Fig. 114 : Vue du cimetière de Saint-Fergeux sur le GR12



Patrimoine architectural et paysager



Février 2024

Sources : IGN 100®, Atlas des patrimoines
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude

Immédiate

Monuments historiques

Inscrit ou partiellement inscrit

Visibilité théorique

Zone de visibilité théorique



7.4. Patrimoine architectural et paysager

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
55	Eglise Saint-Ferréol	Inscrit	Saint-Fergeux	3,6

Fig. 115 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

ENJEUX

Seul un monument historique est présent au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit de l'église Saint-Ferréol dans le village de Saint-Fergeux.
Par ailleurs, il existe un nombre important d'éléments de patrimoine vernaculaire, comme d'autres églises, des calvaires, vierges etc. Les bâtiments traditionnels, tels que les églises rurales et les fermes en pierre, témoignent de l'histoire et de la culture de la région, constituant ainsi un patrimoine unique et précieux.
L'enjeu lié au patrimoine architectural et paysager est ainsi faible à modéré.

SENSIBILITÉS

L'église Saint-Ferréol est insérée dans le tissu villageois de Saint-Fergeux. De ce fait, aucune intervisibilité n'est recensée. Le bâti du village constitue autant de masques à la perception en direction du projet éolien. Par ailleurs, aucune covisibilité n'est recensée non plus, même depuis la route communale au nord-est de Saint-Fergeux qui surplombe le village. En effet, la végétation en lisière du village ne permet pas de percevoir l'église. **Ainsi, la sensibilité du monument est nulle.**

122

Le patrimoine vernaculaire est souvent intégré dans le tissu urbain des villages, et peut donc être partiellement masqué par les bâtiments et autres structures environnantes. De plus, la topographie au sein de l'aire d'étude immédiate est caractérisée par de nombreux micro-reliefs et des couverts végétaux, tels que des haies, des bosquets et des arbres isolés. Ces éléments peuvent également masquer le patrimoine vernaculaire de la région, en particulier lorsque le patrimoine se trouve à l'intérieur des villages. Néanmoins, les calvaires, étant situé à l'intersection d'axes routiers locaux ou sentiers pédestres, peuvent offrir de potentielles visibilités en direction du projet.

La sensibilité du patrimoine de l'aire d'étude immédiate est globalement nulle.



Fig. 116 : Église Saint-Ferréol de Saint-Fergeux

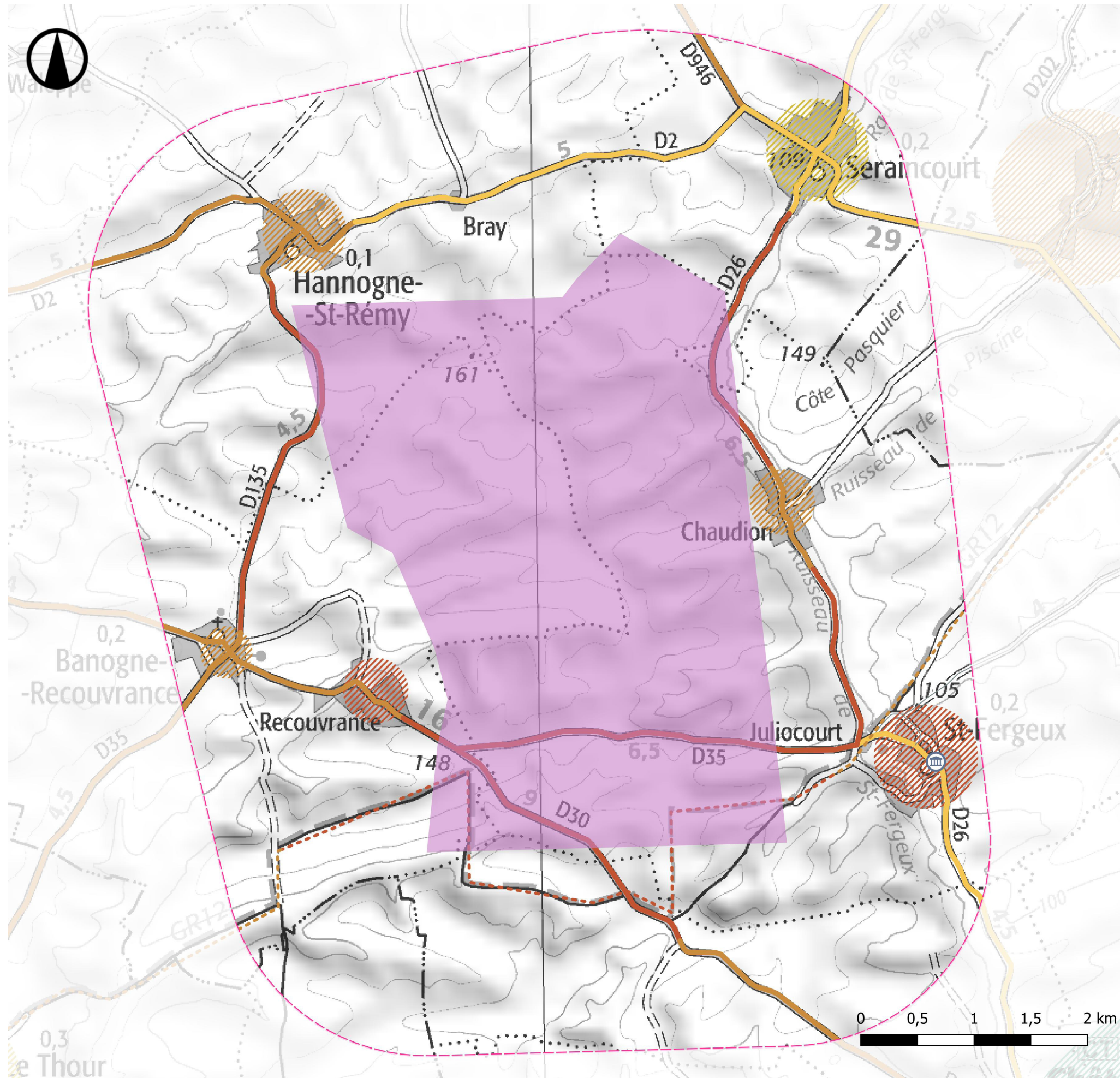


Fig. 117 : Un calvaire en sortie de village, ici à Saint-Fergeux



Fig. 118 : Notre-Dame-de-Recouvrance, à Banogne-Recouvrance

7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités



Synthèse de l'aire d'étude immédiate



Février 2024

Sources : IGN 100®, Régions HdF et GE,
Base Mérimée, Mon-GR
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude

Immédiate

Sensibilité des lieux de vie

Très forte

Forte

Modérée

Sensibilité du patrimoine

Monument historique - Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques

Très forte

Forte

Modérée



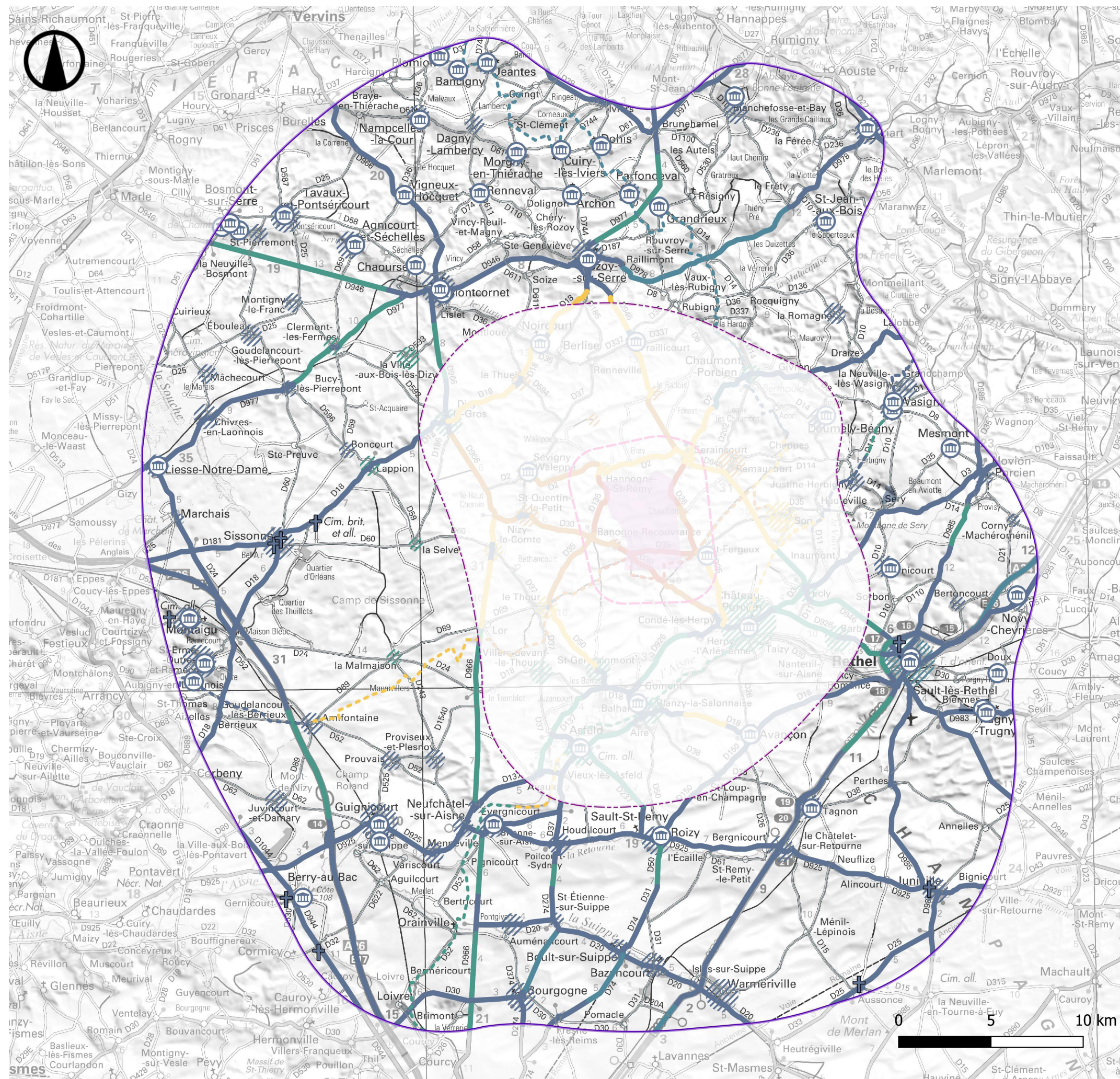
Les enjeux de l'aire d'étude immédiate sont représentés principalement par les axes de communication et le tourisme. Les lieux de vie et le patrimoine représentent également des enjeux, mais moindres à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

Quant aux sensibilités à l'égard du projet éolien de Saint-Fergeux, là aussi, elles seront variables mais toutefois jugées globalement fortes à proximité immédiate du projet du fait de l'ouverture du paysage. La sensibilité liée aux effets cumulés avec les parcs voisins est également forte. Une attention toute particulière devra être menée dans les choix d'implantation du futur parc.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

ÉTAT INITIAL





Synthèse de l'aire d'étude éloignée



Février 2024

Sources : IGN 100®, Régions Hdf et GE,
Base Mérimée, Mon-GR
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Sensibilité des lieux de vie

- Très faible
- Nulle

Sensibilité du patrimoine

- Monuments historiques - Nulle
- Sites protégés - Nulle
- Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale - Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Modérée
- Faible
- Très faible
- Nulle

Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Février 2024

Sources : IGN 100®, Régions HdF et GE,
Base Mérimée, Mon-GR
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Sensibilité des lieux de vie

Forte

Modérée

Faible

Très faible

Nulle

Sensibilité du patrimoine

Monument historique - Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques

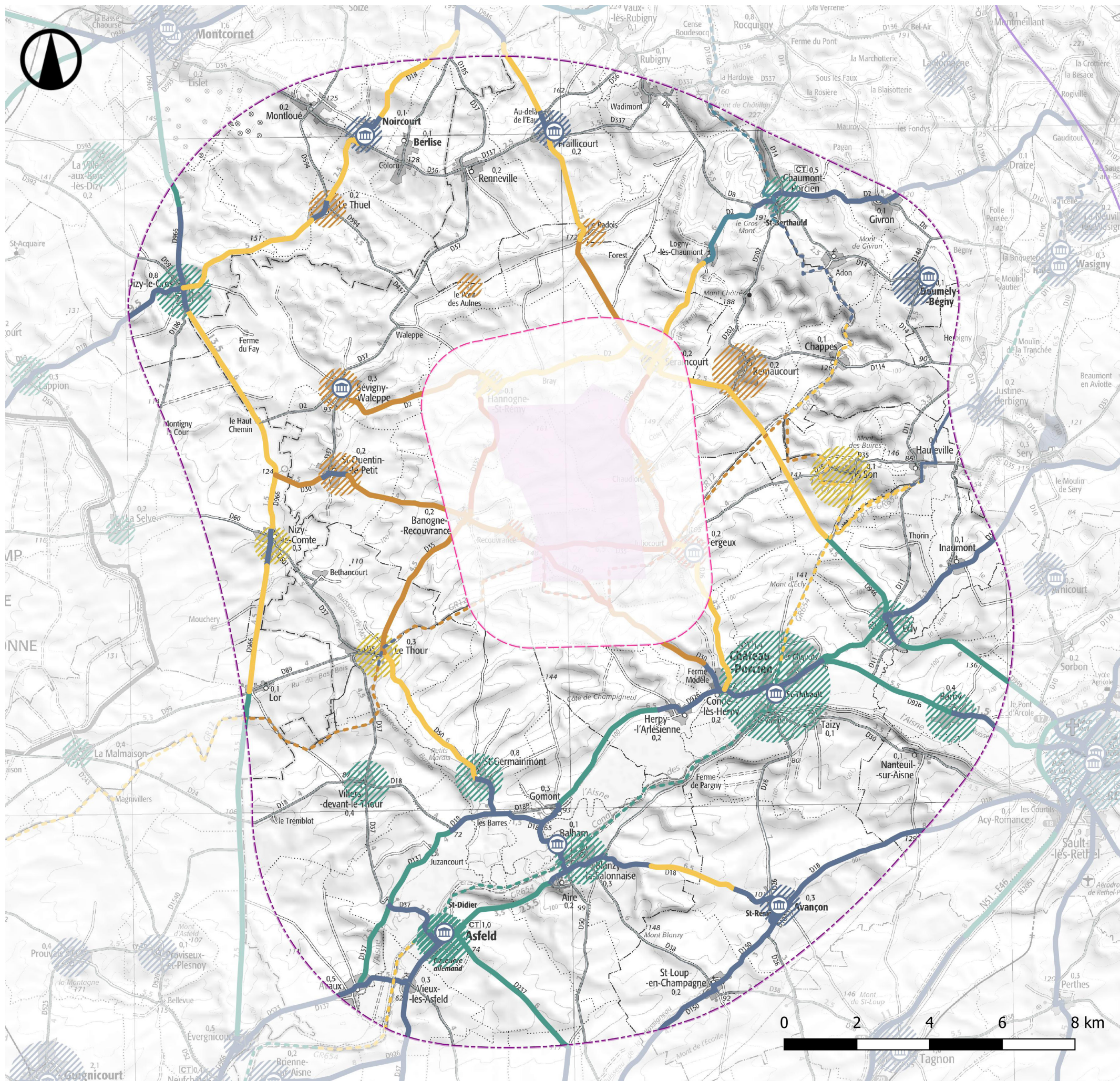
Forte

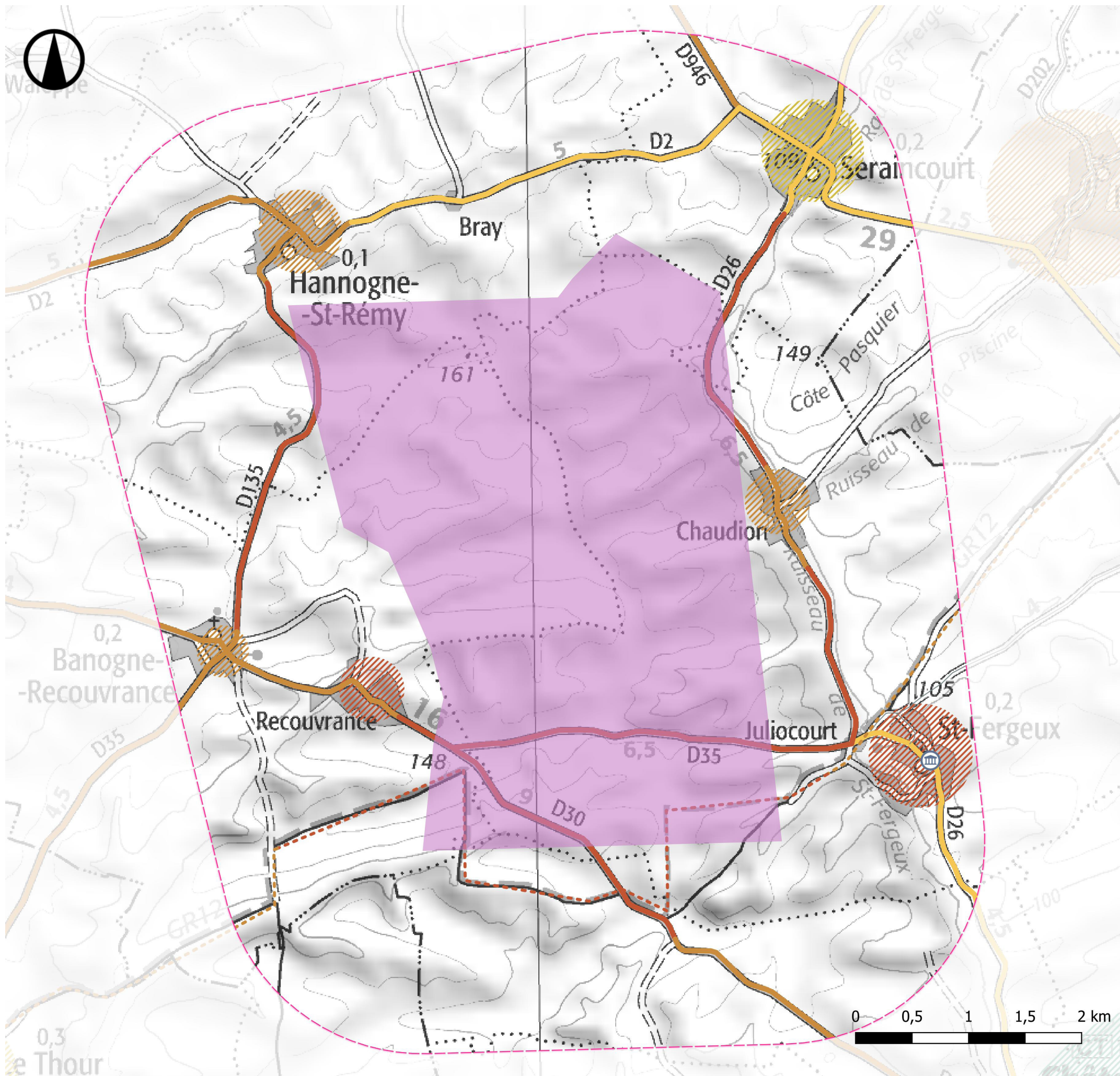
Modérée

Faible

Très faible

Nulle





Synthèse de l'aire d'étude immédiate



Février 2024

Sources : IGN 100®, Régions HdF et GE,
Base Mérimée, Mon-GR
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude

 Immédiate

Sensibilité des lieux de vie

 Très forte

 Forte

 Modérée

Sensibilité du patrimoine

 Monument historique - Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques

 Très forte

 Forte

 Modérée

La zone d'implantation potentielle se situe au sein de l'unité paysagère du Haut-Porcien caractérisée par des étendues de champs cultivés sur un relief légèrement chahuté par quelques vallées peu profondes qui entaillent le plateau. Les grandes cultures telles que le blé, le colza et la betterave sucrière sont les principales productions agricoles de cette région. Les champs sont délimités par des chemins ruraux et des bosquets d'arbres isolés. Les villages et les hameaux sont généralement regroupés autour des églises, des mairies, des places de marché. La relative planéité du relief sur les plateaux est propice aux vues lointaines en direction du projet de Saint-Fergeux. Toutefois la présence du camp d'entraînement militaire de Sissonne à l'est, et de son important couvert végétal, réduira toute visibilité potentielle aux alentours et à l'arrière de ce site.

Il en est de même pour la vallée de l'Aisne et ses bras secondaires, au sein de la Champagne Crayeuse et du Haut Porcien au sud-est, qui entaillent le plateau agricole au sud et limiteront les vues vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Ces vallées sont souvent encaissées entre des collines. La visibilité est de ce fait réduite par le relief et les horizons lointains sont rares. De plus, ces vallées sont souvent largement végétalisées, ce qui limite davantage la visibilité. C'est notamment le cas aux alentours de la commune d'Asfeld. Les arbres peuvent obstruer la vue sur les horizons lointains et rendre difficile la perception de la profondeur et de la distance.

La zone d'implantation potentielle se trouve également en limite de la Base Thiérache et de la Thiérache Ardennaise au nord de l'aire d'étude éloignée. L'altitude plus importante de la basse Thiérache et de la Thiérache Ardennaise au nord offre d'une part des vues en surplomb en direction du projet éolien, le relief plus élevé permettant une vue sur des distances plus longues et donc des vues dégagées en direction du projet de Saint-Fergeux. D'autre-part, ce relief est aussi l'occasion pour bon nombre de villages logés au creux des vallées de Thiérache d'être protégés de potentielles vues sur le projet.

Les principales sensibilités sont donc d'abord localisées au sud et sud-ouest de l'aire d'étude éloignée, depuis les plaines de grandes cultures au sud de Sissonne notamment. Le faible relief permet des vues de plus longue portée, mais celles-ci se cantonnent principalement aux axes routiers des plaines agricoles ou de la champagne humide (N31, D966) mais également en Thiérache (D977 et D966 également). La ville de Reims est particulièrement protégée, seules quelques sorties de villes et habitations vers l'ouest pourraient permettre des vues très lointaines sur le projet éolien.

Les sensibilités sont en revanche davantage marquées au sein de l'aire d'étude rapprochée, tant pour les axes de communication, les lieux de vie que pour les itinéraires de tourisme. Une majorité des lieux de vie dans un rayon de 5 à 6 km autour du projet seront sujets à des visibilités assurées. En revanche, les lieux de vie au sein de la vallée de l'Aisne semblent plus épargnés par le projet, du fait du relief qui les protège de vues importantes sur celui-ci.

Concernant les abords immédiats du projet, les visibilités seront très courantes depuis les axes routiers présents dans l'aire d'étude immédiate. En traversant le plateau, le regard se porte loin. Avec quatre communes intégrant l'aire d'étude immédiate, mais de faibles populations, l'enjeu lié au lieu de vie est faible. Les visibilités seront toutefois contenues prioritairement aux entrées et aux sorties de village. Seules les habitations les plus proches (Recouvrance, Chaudion) semblent sujets à des effets de surplomb. Il faudra également porter une attention aux effets d'écrasement qui pourraient avoir lieu lorsque des éoliennes sont très prégnantes à l'arrière d'un village.

Les monuments historiques et sites protégés sont présents essentiellement au sein de l'aire d'étude éloignée et rendent compte de la richesse patrimoniale du territoire. Mais leurs positions majoritaires en centre-bourg ou en fond de vallée réduisent considérablement leurs sensibilités depuis chaque aire d'étude.

Enfin, le motif éolien est déjà fortement présent à proximité de la zone d'implantation potentielle. Le projet éolien de Saint-Fergeux, lorsqu'il sera visible, le sera bien souvent en simultané avec les parcs à proximité. Il s'ajoutera au marqueur fort de ce territoire et devra composer avec de manière logique, tant dans le gabarit des machines que dans la géométrie du parc. La sensibilité liée aux effets cumulés est forte et une attention toute particulière devra être menée dans le choix d'implantation pour préserver les espaces de respiration existants.

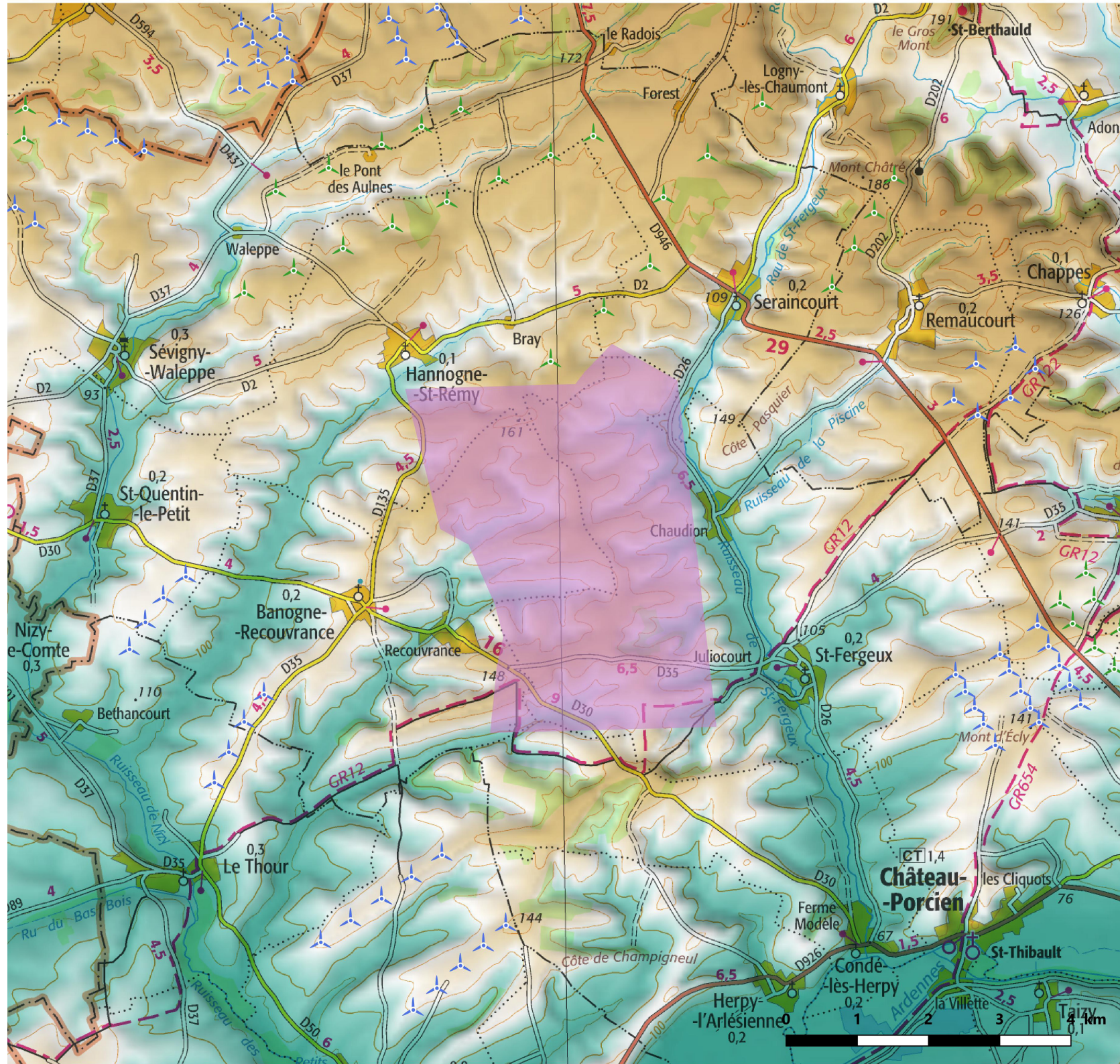
9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

ETAT INITIAL



9.1. Recommandations d'implantation

9.1.a. Favoriser l'intégration du parc éolien à l'échelle du grand paysage.



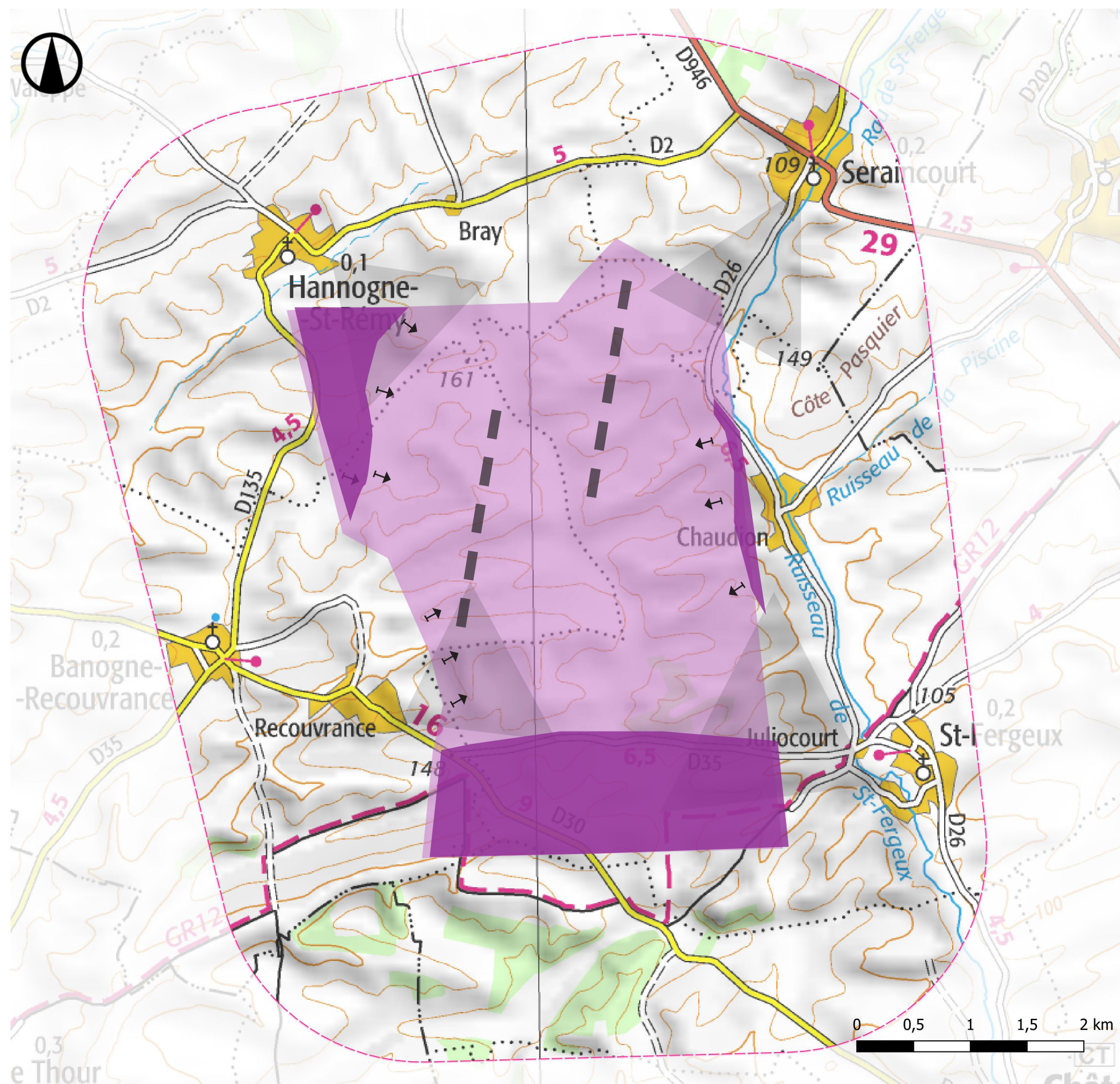
- **S'appuyer sur les grandes lignes de force et le motif éolien existant** : la zone d'implantation potentielle s'installe au sein du Haut-Porcien, les lignes de force du relief autour de celle-ci s'étendent sur un axe nord-est/sud-ouest. Il est donc recommandé que les futures éoliennes suivent une orientation en accord avec ces lignes afin de favoriser l'intégration paysagère.

- **Favoriser une implantation linéaire** qui permettra une meilleure lecture du projet de Saint-Fergeux dans le paysage et donc une meilleure intégration paysagère. De plus, une implantation linéaire régulière avec des inter-distances homogènes entre les machines permettra d'être en accord avec le motif éolien présent à proximité. En effet, la zone d'implantation potentielle se situe à proximité de parcs éoliens dont l'implantation privilégiée est le linéaire / linéaire courbe.

- **Préférer deux lignes d'éoliennes** afin d'alléger l'impact généré par le parc, de diminuer l'angle occupé sur l'horizon et de gagner en lisibilité, notamment avec les parcs voisins.

- **S'éloigner des lieux de vie principaux et privilégier un angle d'occupation faible** depuis ceux-ci.

9.1.b. Favoriser l'intégration paysagère du parc éolien à l'échelle de proximité.



- **Se reculer des routes qui ceignent le projet.**

- **Se reculer des lieux de vie** pour atténuer les effets d'écrasement ou de surplomb procuré par les éoliennes.

- **Privilégier une orientation nord-sud** dans le sens des parcs alentours et des lignes de force du paysage pour une meilleure lisibilité de l'implantation.

- **Éviter l'étalement du motif en regroupant les éoliennes sur une unique zone. Éviter donc la zone au sud.**

- **Développer une implantation la plus cohérente possible avec le parc en développement de TTR**, tant en termes d'implantation, que de gabarit et de modèle d'éoliennes. **Travailler les deux parcs comme une seule et même entité** afin de favoriser leur insertion paysagère et réduire les impacts liés aux effets cumulés.

RECOMMANDATIONS :

-  Privilégier un angle d'occupation faible depuis les lieux de vie.
-  S'éloigner des lieux de vie
-  Implantation en double ligne orientation, espacement régulier entre les éoliennes.
-  Zones à éviter.

10. CHOIX DES POINTS DE VUE

ETAT INITIAL

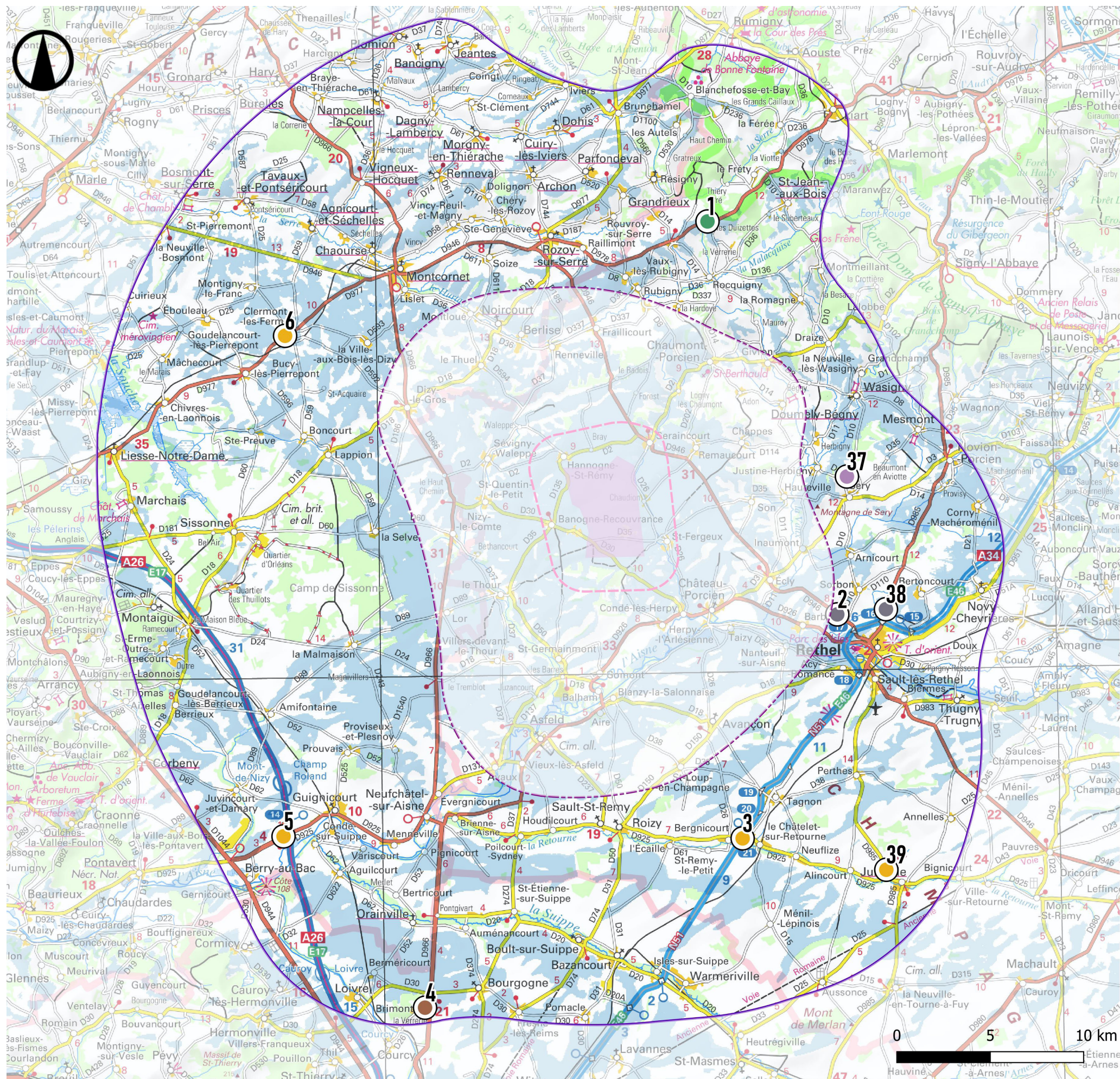


10.1. Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages

N°	Localisation	Thème 1	Thème 2	Distance à la ZIP (km)
Aire d'étude éloignée				
1	Vue depuis la D978, au nord-est de la zip	Paysages particuliers	Axe	16,3
2	Vue depuis la sortie D946 en sortie ouest de Rethel, à l'est de la zip	Lieux de vie	Patrimoine	13,3
3	Vue depuis la D925 sur la N51, au nord-ouest de la zip	Axe	Effets cumulés	18,9
4	Vue depuis une route locale, sur les vignes au sud de la zip	Patrimoine	Lieux de vie	28,3
5	Vue depuis la D9255 sur l'autoroute A26, à l'ouest de la zip	Axe	Lieux de vie	24,6
6	Vue depuis la D977, au nord-est de la zip	Axe	Effets cumulés	19,7
Aire d'étude rapprochée				
7	Vue depuis la D18 vers Noircourt, au nord de la zip	Lieux de vie	Axe	11,6
8	Vue depuis la D946, en direction de Fraillicourt, au nord de la zip	Axe	Patrimoine	10,4
9	Vue depuis la D2 en sortie ouest de Chaumont-Porcien, au nord-est de la zone	Lieux de vie	Axe	8,8
10	Vue depuis la D202 bers le GR122, au nord-est de la zip	Tourisme	Lieux de vie	9,2
11	Vue depuis la D946 du GR12, à l'est de la zip	Axe	Tourisme	5,3
12	Vue depuis une route locale du GRP12 et GR654, à l'est de la zip	Tourisme	Effets cumulés	9,2
13	Vue de la sortie nord de Château-Porcien depuis une route locale, au sud-est de la zip	Lieux de vie	Tourisme	7,1
14	Vue depuis la D18A vers Avançon, au sud-est de la zip	Axe	Patrimoine	12,6
15	Vue depuis la D18, au sud de la zip	Effets cumulés	Axe	10,6
16	Vue de la sortie nord-est d'Asfeld depuis la D925, au sud de la zip	Lieux de vie	Patrimoine	12,0
17	Vue depuis la D50, à l'ouest de la zip	Effets cumulés	Axe	7,6
18	Vue depuis la D966, à l'ouest de la zip	Tourisme	Effets cumulés	11,0
19	Vue depuis la D966, à l'ouest de la zip	Axe	Lieux de vie	11,0
Aire d'étude immédiate				
20	Vue depuis la D2, au nord-ouest de la zip	Effets cumulés	-	4,6
21	Vue depuis la D2, au nord de la zip	Axe	Lieux de vie	3,5
22	Vue depuis une route locale vers Bray, au nord de la zip	Lieux de vie	-	3,9
23	Vue depuis la D946, au nord-est de la zip	Axe	-	4,3
24	Vue depuis la D946 à l'est de Seraincourt, au nord-est de la zip	Lieux de vie	Axe	4,0
25	Vue depuis une route locale de la ferme La Piscine, à l'est de la zip	Lieux de vie	Effets cumulés	3,2
26	Vue depuis la sortie nord de Chaudion, à l'est de la zip	Lieux de vie	-	1,9
27	Vue depuis la sortie est de Chaudion, à l'est de la zip	Lieux de vie	-	2,2
28	Vue depuis la sortie sud de Chaudion, à l'est de la zip	Lieux de vie	-	2,0

N°	Localisation	Thème 1	Thème 2	Distance à la ZIP (km)
29	Vue de la D35 sur St-Fergeux, à l'est de la zip	Lieux de vie	Axe	3,3
30	Vue sur l'église de St-Fergeux, à l'est de la zip	Patrimoine	Lieux de vie	3,5
31	Vue sur le GR12 de la D30, au sud de la zip	Tourisme	Axe	3,2
32	Vue depuis la D35 vers Banogne, à l'ouest de la zip	Lieux de vie	Effets cumulés	3,5
33	Vue de la D30 vers Recouvrance, au sud-ouest de la zip	Lieux de vie	Axe	2,6
34	Vue depuis une route locale vers Ruisselois, à l'ouest de la zip	Lieux de vie	-	1,1
35	Vue depuis la D135, à l'ouest de la zip	Axe	Effets cumulés	2,8
36	Vue de la D35 au nord de St-Fergeux, à l'est de la zip	Lieux de vie	Axe	1,4
37	Vue depuis le Mont de Sery, à l'est de la zip	Tourisme	Effets cumulés	11,2
38	Vue depuis la D985 à la sortie nord de Rethel, à l'est de la zip	Lieux de vie	Patrimoine	13,2
39	Vue depuis la D985, à la sortie nord-ouest de Juniville	Axe	Effets cumulés	21,1

Fig. 119 : Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages



Localisation des points de vue de l'AEE



Juin 2024
Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

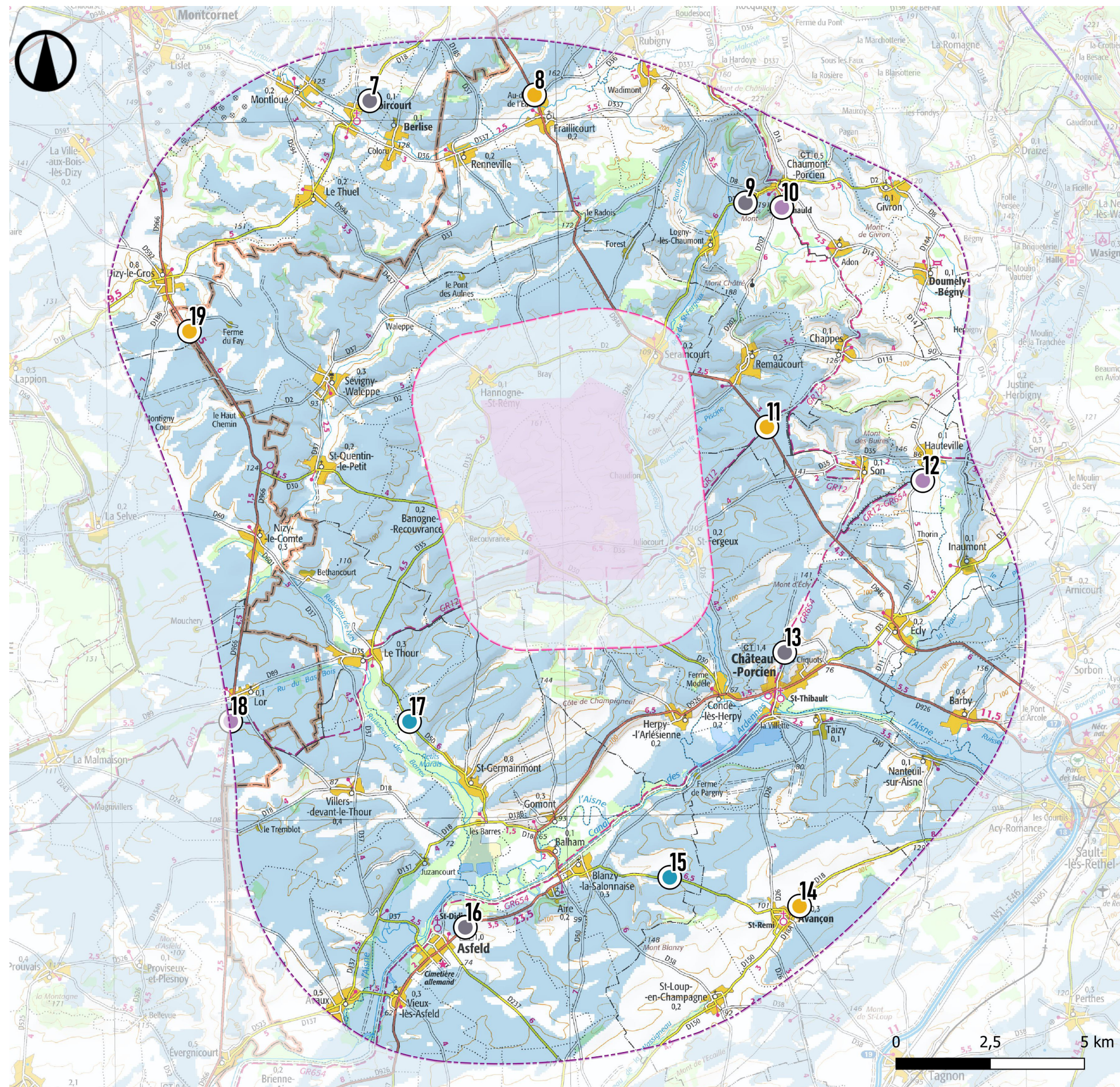
Eloignée

Thématiques des points de vue

- Effets cumulés
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Paysages particuliers

Zone de visibilité théorique

1
0



Localisation des points de vue de l'AER



Juin 2024

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Thématiques des points de vue

Effets cumulés

Axe de communication

Lieux de vie

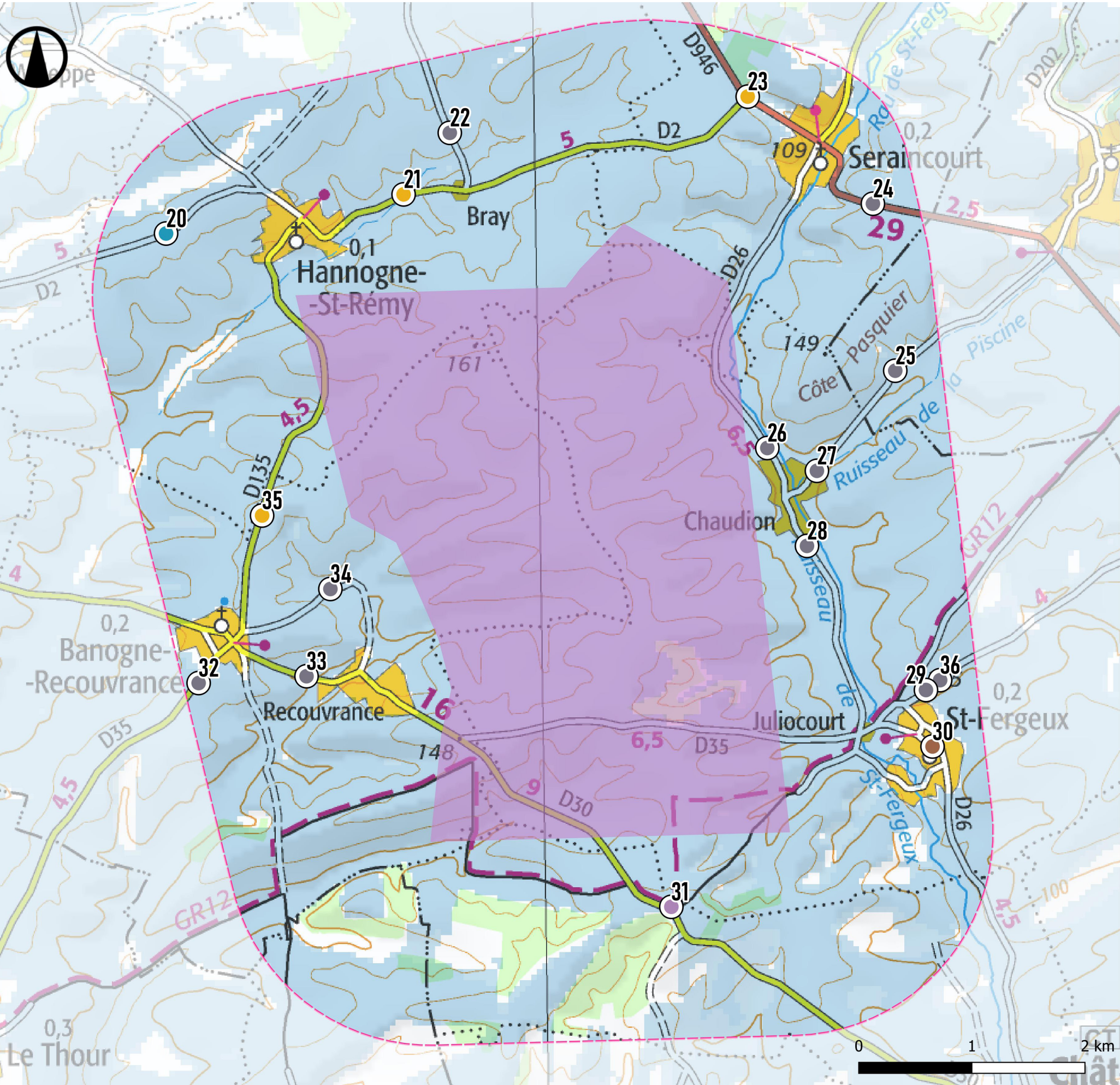
Tourisme

Patrimoine

Paysages particuliers

Zone de visibilité théorique

1
0



Localisation des points de vue de l'AEI



Juin 2024
Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Thématiques des points de vue

- Effets cumulés
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Paysages particuliers

Zone de visibilité théorique

1
0

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-FERGEUX

EXPERTISE PAYSAGÈRE



COMPARAISON DE VARIANTES

1. VARIANTES D'IMPLANTATION

COMPARAISON DE VARIANTES



Les enjeux et sensibilités relevés à la suite des états initiaux des différentes expertises (paysagère, acoustique, écologique, environnementale) ont conduit à l'élaboration de variantes. Ces dernières sont analysées dans la suite du document au regard des paysages. Cependant, la définition de l'implantation finale tient compte de l'ensemble des thématiques et des recommandations issues de leur diagnostic.

1.1. Variante 1

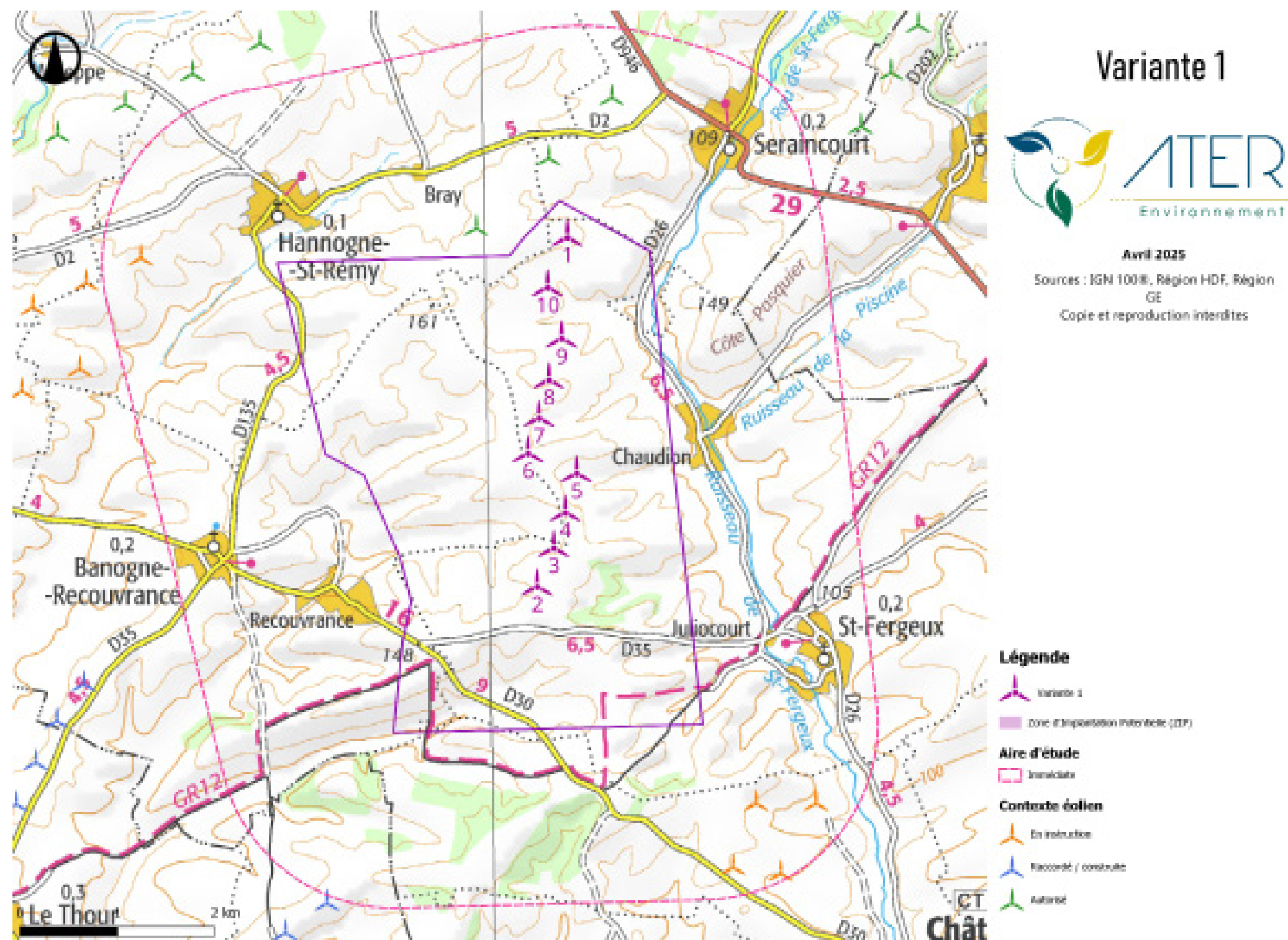


Fig. 120 : Plan d'implantation de la variante 1

La variante 1 comporte dix éoliennes. Elles sont organisées en trois lignes parallèles orientées SSO/NNE. Elles sont disposées en quinconce. La première ligne au nord est composée des mats 1 et 10. Directement au sud, les mats 6,7,8 et 9 composent la deuxième rangée centrale. Enfin, au sud, une dernière rangée est constituée des mâts 2,3,4 et 5. Au sein de ces rangées, les éoliennes sont espacées d'une distance comprise entre 380 et 500 m. Le motif généré est cohérent et lisible. Toutefois, l'implantation linéaire présente des angles d'occupation importants depuis certains hameaux, notamment celui de Chaudion. Néanmoins, cette implantation respecte les recommandations paysagères en tenant compte de l'orientation des lignes de force du paysage local. La recommandation allant dans le sens d'une implantation linéaire est également respectée.

1.2. Variante 2

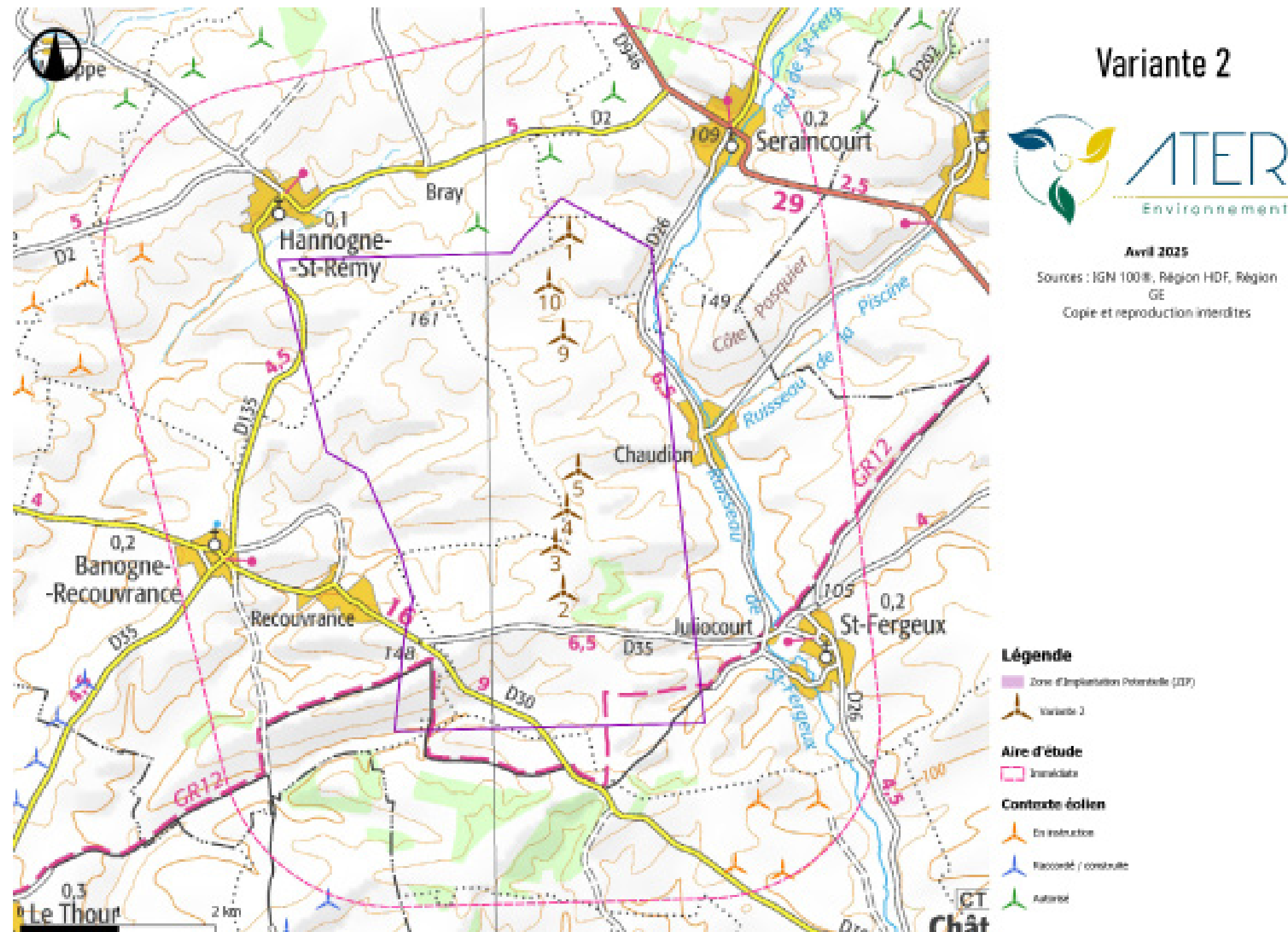


Fig. 121 : Plan d'implantation de la variante 2

La variante deux possède une implantation à 7 éoliennes. Dans cette variante, seuls deux groupes se distinguent. Au nord, les emplacements des mâts 1, 9 et 10 restent inchangés. Ils forment à trois le premier groupe d'éoliennes. Contrairement à la première variante, un espace vide est prévu entre les deux groupes. Ainsi, les mâts 6, 7 et 8 disparaissent. Le second groupe, au sud, est constitué des mâts 3, 4 et 5, dont la position reste inchangée entre la V1 et la V2, ainsi que par le mât n°2 qui voit sa localisation légèrement décalée vers l'est. Ces deux groupes distincts forment des implantations en léger arc de cercle.

L'angle occupé dans le paysage par l'implantation est plus faible que pour la variante 1. L'espace libre entre les deux groupes de mâts permet une respiration visuelle plus importante, particulièrement depuis le bourg de Chaudion, où la première implantation ne laissait que peu d'angle d'ouverture visuelle. La réduction du nombre de mâts (de 10 à 7) est également un point positif d'un point de vue paysager puisque la concentration d'éoliennes sera amoindrie.

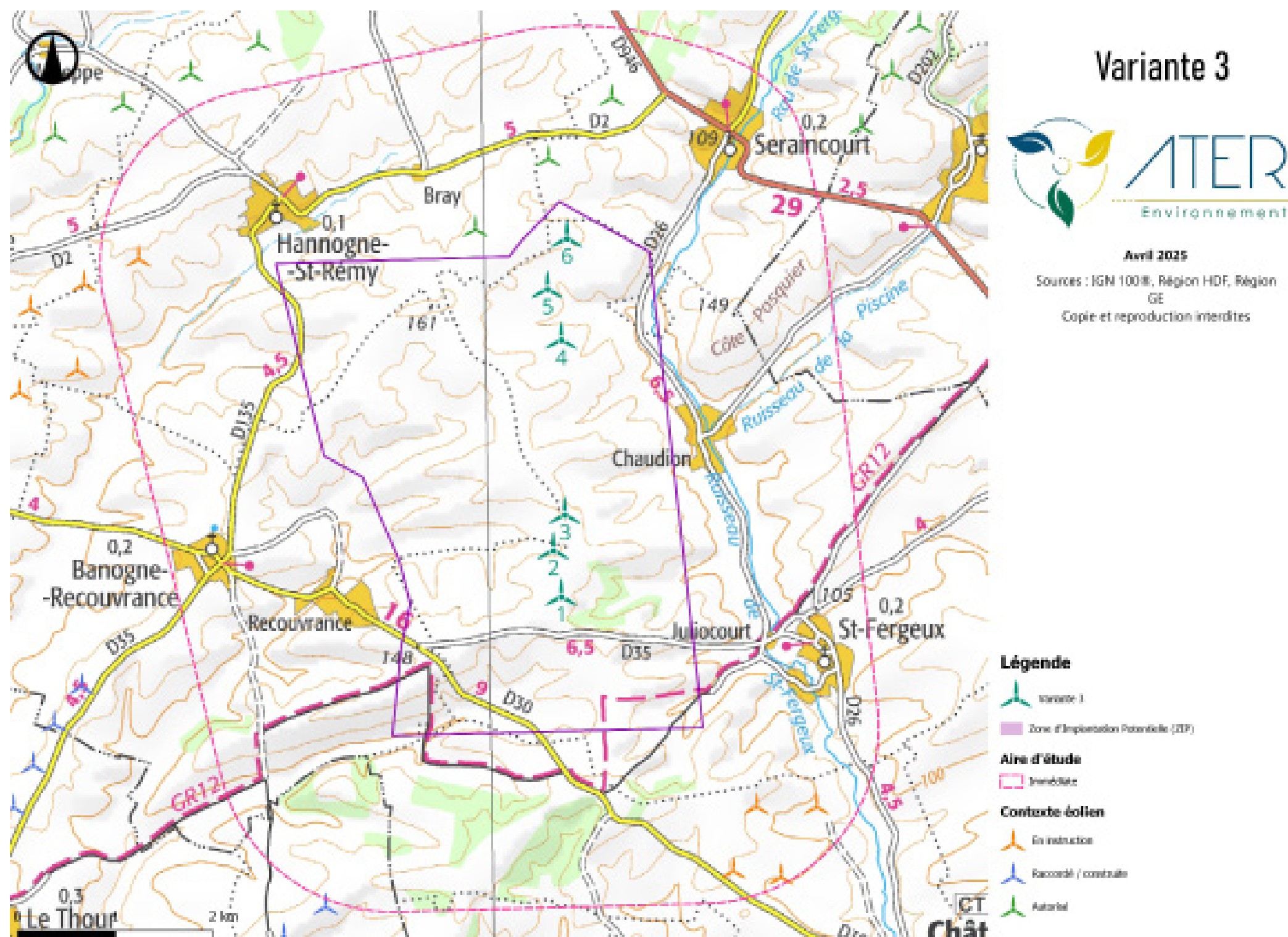


Fig. 122 : Plan d'implantation de la variante 3

La variante 3 voit le nombre d'éoliennes à nouveau réduit de 7 à 6 mâts. Globalement, aucun changement n'intervient au niveau de la localisation des mâts. La seule modification concerne la suppression de l'éolienne n°5, auparavant prévue au nord du deuxième groupement. Ce mât, particulièrement proche du hameau de Chaudion, aurait été en mesure, à lui seul, de changer les niveaux d'impacts. Sa suppression est une mesure d'importance non négligeable.

Cette variante comprend donc deux groupes de 3 éoliennes, agencées de la même manière en arc de cercle (non alignées).